

## Facture F-202403-2506

Date d'émission Date d'échéance  
15/03/2024 29/04/2024

DATE : 14/03/24, à Neuilly (92)  
BC-204918  
Stagiaires : Noémie KESSLER, Valérie TIJOU

Émetteur ou Émettrice

**ACCORDIA**

182 AVENUE CHARLES DE GAULLE  
92200 NEUILLY-SUR-SEINE -  
France  
contact@accordia.fr

Client ou Cliente

**REDUCIO pour le compte de LILLY**

**France Neuilly,**  
5 RUE DU TALUS  
67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN  
- France  
factures@direct.reducio.fr  
N° de TVA FR90750635690

## REFERENT.E HSAS 14/03/2024

Produits	Qté	Prix u. HT	TVA (%)	Total HT
Formation des Référent·e·s Harcèlement sexuel et agissements sexistes	1 unité	1 048,00 €	Aucune	1 048,00 €

Référence: F/HSAS/REF

### Détails TVA

Taux	Montant TVA	Base HT	Total HT	1 048,00 €
Aucune	0,00 €	1 048,00 €	Total TVA	0,00 €
			<b>Total TTC</b>	<b>1 048,00 €</b>

### Récapitulatif

Payer maintenant

### Paiement

Établissement	Caisse d'Epargne Ile de France
IBAN	FR76 1751 5900 0008 0016 4356 858
BIC	CEPAFRPP751
Référence	PLNTGQQJ738FUZZ

Merci d'inclure la référence dans le libellé de votre virement pour que votre paiement soit correctement identifié.

Mention spéciale

A partir du devis numéro D-202403-580  
supplément de 50 € par facture supplémentaire  
(multifacturation de 2 sites)

Commentaire TVA : Les prestations de formation d'Accordia sont exonérées de TVA – Art. 261.4.4 a du CGI . Tout autre achat de biens ou prestation de services sont soumis à la TVA en vigueur (France).

De convention expresse, le défaut de paiement à l'échéance fixée entraînera l'exigibilité immédiate d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement et de toutes les sommes dues quel que soit le mode de règlement prévu et l'application, à titre de Clause Pénale, d'une indemnité égale à 15 % des sommes dues.

Conformément à la Loi n°92-1442 du 21/12/1992, le défaut de paiement entraînera également l'application de pénalités de retard d'un taux égal à trois fois le taux de l'intérêt légal. Seuls des juridictions et les Tribunaux de Nanterre sont compétents en cas de procédure.

Accordia - 182 avenue Charles de Gaulle 92200 NEUILLY SUR SEINE - Organisme de formation agréé Art. 6351-6 : n°11 75 45012 75 - Certification Qualiopi n°659302